

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE V<sup>ic</sup> B. DE JONGHE, LE C<sup>ie</sup> TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

1903

CINQUANTE-NEUVIÈME ANNÉE



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

*Rue de la Limite. 21.*

1903

## JETONS RELATIFS

A LA

CONSTRUCTION DE LA COUPURE DE BRUGES (1753)

ET DE

L'ÉCLUSE DE SLYKENS (1757).

---

Vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Flandre vit décréter d'importants travaux publics, heureux effet de la sollicitude du gouvernement. Dans le nombre, nous relevons ceux dont furent l'objet les canaux de Gand à Bruges et de Bruges à Ostende.

Une somme de 3,308,733 florins fut consacrée par les États à l'amélioration du premier. Il s'agissait, d'une part, de l'approfondir et de le curer; d'autre part de le mettre en communication, à ses deux extrémités, avec d'autres cours d'eau, sans compter la construction ou la reconstruction de nombreux ponts tournants. C'était une entreprise considérable; la lecture du cahier des charges, conservé à la bibliothèque de l'université de Gand, peut seule en donner une idée. Les sections nouvelles à créer furent appelées *Coupures*, et le mot est resté.

La Coupure de Gand, partant de la porte de Bru-

ges, devait traverser tout un quartier de la ville pour rejoindre la Lys au pont des Chaudronniers. La Coupure de Bruges devait prolonger le canal en aval de la porte de Gand, le long des remparts, pour rejoindre les canaux de Damme et d'Ostende; de plus, un embranchement, pénétrant en ville, devait permettre d'atteindre les canaux intérieurs au pont des Moulins.

Commencés en 1751, les travaux furent achevés en 1753. Un souvenir numismatique s'y rattache. C'est un jeton. Nous le reproduisons d'après l'exemplaire en argent que le toujours serviable M. Victor de Munter a bien voulu mettre à notre disposition.



Le catalogue de la vente Kluykens, Gand, 1886, porte sous le n° 1724 : 1753, *Creusement du canal de la Coupure à Gand, rare*. A notre humble avis, cette mention, peut-être reproduite depuis ailleurs, est erronée et destinée à tromper les collectionneurs. Une lettre, adressée le 6 septembre 1753 par le waradin de Bruges aux États de Flandre, nous apprend qu'au cours d'une visite de la Monnaie, le comte Charles de Cobenzl lui avait ordonné

de faire à son usage quelques jetons à l'effigie de Marie-Thérèse, le laissant libre pour le choix du sujet du revers. Le pensionnaire Pycke, présent à l'entretien, conseilla d'imaginer, pour ce revers, quelque chose se rapportant de près ou de loin à *la Coupure* (États de Flandre, n° 903, archives de l'État, à Gand).

« Wanneer Sijne Excellentie den graaf van Cobenzl ons d'eere heeft gedaen van te besichtighen de Munte, heeft sijne voorseijde Excellentie ons gheordonneert te maeken voor sijn ghebruijck eenighe jettions representerende vanden eenen cant het portraict van haere Majesteijt, ende vanden anderen t'gone ick soude goed ghevonden hebben, in bijwesen van den heere Pensionnaris Pijcke die mij als dan sijde iets te moeten conciepien voor het revers dat insicht of eenige relatie hadde tot de Coupure. »

La Coupure dont il est question ici, ne peut être que celle de Bruges, la ville où eut lieu l'entretien, sinon, toujours à notre humble avis, le mot *Gand* eût été prononcé et reproduit.

D'après la suite de la lettre, Simon-Pierre van Overloope, le waradin, se mit aussitôt à l'œuvre, et son projet fut approuvé par les membres de la Jointe des monnaies. Il l'adressa aux États, pièces à l'appui, avec prière de lui retourner le tout. Son but était de s'assurer si leurs députés ne désiraient pas aussi quelques spécimens du jeton.

« Ick hebbe ghedacht ende ten selven daeghe ghemaeckt het medecomende projet, t'gone d'heeren van de de jointe (: den heer president Cordeijs à la tête :) wel

heeft bevallen volghens hunne missive hier nevens ghevoegt, de welcke benevens het project te retour versoecke.

» Ende alsoo UE seer Eerweerde ende Edele moghelijck oock sullen ghedient sijn van een quantiteit der selve te becommen, believen de selve t'ordonneren a mon gouverne. »

Pour plus de clarté, abordons ici la description de la pièce, avant de transcrire la suite de la missive.

Buste de Marie-Thérèse, jeune. Inscription : MAR : TH : D : G · IMP : R : COM : FLA : .  
Sous la coupure du bras H (Norbert Heylbrouck, le graveur de l'officine brugeoise).

*Rev.* Une représentation du passage de la Mer Rouge sous un ciel vivement éclairé par une colonne de feu et les rayons du soleil. En dessous, sur trois lignes : INSUETUM — PER ITER — 1753. Tout autour : EXSPECTATA DIU POPULIS COMMERCIA PANDIT, et le petit lion, marque de l'atelier de Bruges (diam. : 29 millim.).

L'État possède le coin de ce revers. Piot, dans son *Catalogue des coins, poinçons et matrices*, etc., l'a décrit sous le n° 730. Il y avait vu une variante du jeton frappé à l'occasion de la construction du canal de Louvain, creusé la même année.

Van Overloope a été traité un jour par M. A. de Witte de gascon de waradin (*Gazette numismatique*, III, p. 36), parce qu'il s'était vanté, en 1757, d'être l'auteur d'une allégorie qui ne manquait pas

d'allure, alors qu'il s'était contenté de démarquer une médaille de Mauger, à l'effigie de Louis XIV. Dans la circonstance présente, c'est-à-dire quatre ans plus tôt, il avait agi d'une manière analogue, sans pousser toutefois le plagiat aussi loin. Une médaille de 1667, à l'effigie de Louis XIV aussi, porte au revers une vue de Toulouse et la légende : *Expectata diu populis commercia pandit*, allusion au creusement du canal du Languedoc, la pièce ayant été frappée à l'occasion de cet événement. Van Overloope a pris la légende et remplacé la vue de Toulouse par un dessin passablement vague, un passage de la Mer Rouge, avons-nous dit. Pour l'affirmer, il nous a fallu les explications fournies par le waradin dans les dernières lignes de sa lettre. Il s'y défend contre un reproche d'obscurité, probablement énoncé dans l'avis soi-disant favorable de la Jointe (encore une gasconnade?) « Ma composition n'est pas énigmatique », dit-il en substance, « le canal est une voie nouvelle ouverte au commerce par le gouvernement (*princeps*), comme le passage de la Mer Rouge était une voie nouvelle pour les Hébreux conduits par un feu céleste affectant la forme d'une colonne »

« Den sin van desen penninck en is niet enigmaticq, wanneer men dunckt dat de Coupure is iter insuetum per quod princeps commercia pandit soo als iter insuetum was de passage over de Roode Zee voor de kinderen van Israël geleijt door eene vierighe (*sic*) welcke als eene colonne waer op den sin speelt... »

Inventée pour le besoin de la cause, cette colonne est une allusion au gouvernement, appui ou soutien du peuple. L'allégorie n'habitait décidément pas un palais diaphane. Ainsi en jugèrent peut-être aussi les États. L'offre de Van Overloope fut assez sèchement déclinée. Le détail n'est pas inutile. La production ayant été réduite, à peu de chose près, aux quelques spécimens commandés par le comte de Cobenzl, le jeton gagne en rareté, à la plus grande joie de ceux qui, comme M. de Munter, le possèdent dans leurs cartons.

\*  
\* \* \*

Nous avons cité, au début de cette notice, le canal de Bruges à Ostende comme ayant, lui aussi, sollicité l'attention du gouvernement. Quoique creusé sur toute la distance qui sépare les deux villes, il n'était pas relié au port d'Ostende; autrement dit, les magnifiques écluses de Slykens n'étaient pas construites. Ce travail fut entrepris peu d'années après le creusement des Coupures et coûta en chiffres ronds 1,330,000 florins. Des jetons commémoratifs furent frappés vers l'époque où il s'achevait, c'est-à-dire en 1757 (De Coster, n° 811-812; Piot, n° 750-751). Trois documents, que nous connaissons par les copies rencontrées dans un des registres des États de Flandre (archives de l'État, Gand, n° 915), nous apprennent que quelques exemplaires furent

adressés à Charles de Lorraine, alors en campagne (guerre de Sept ans). C'est d'abord une lettre des députés au gouverneur général; c'est ensuite une lettre de Cobenzl; c'est enfin la lettre de remerciement de Charles de Lorraine, que la précédente accompagnait. Aucune de ces missives ne nous révèle un détail ni un détail matographique, mais elles abondent en preuves de la parfaite entente qui régnait entre nos gouvernants. Leur existence, comme celle du document relatif à la Coupure, nous a été signalée par M. Van Werveke, conservateur des musées de Gand, à qui nous nous faisons un devoir d'exprimer ici toute notre gratitude pour l'obligeante communication.

CH. GILLEMAN.

---